

Référence : CU 2018/217/(A)/DTA/CEB prévention de la corruption

Le Secrétariat de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption présente ses compliments à [[[AddressLine1]]] et a l'honneur d'appeler l'attention du Gouvernement sur les résolutions 7/5 et 7/6 de la Conférence, intitulées « Promouvoir les mesures de prévention de la corruption » et « Suite donnée à la déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption », respectivement.

En application de ces résolutions, le Gouvernement est cordialement invité à participer à la **neuvième réunion du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption**, qui se tiendra à Vienne (Autriche), les **6 et 7 septembre 2018**.

La documentation sera accessible sous forme électronique dans toutes les langues officielles de l'ONU sur le site Internet de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à l'adresse <http://www.unodc.org/unodc/fr/corruption/WG-Prevention/working-group-on-prevention.html>.

..... L'ordre du jour provisoire annoté et le projet d'organisation des travaux de la réunion sont joints à la présente, ainsi qu'une note d'information destinée aux participants, qui contient des instructions et renseignements administratifs visant à faciliter l'organisation de leur voyage, l'obtention de leur visa, la réservation de leur chambre d'hôtel et d'autres démarches.

L'ordre du jour de la réunion a été fixé conformément aux résolutions 7/5 et 7/6 de la Conférence. Dans sa résolution 6/1, la Conférence a prié le Secrétariat de structurer les ordres du jour des organes subsidiaires qu'elle avait établis de manière à éviter de répéter les mêmes débats, tout en respectant leurs mandats. Lorsqu'elles organiseront leur voyage, les délégations sont instamment invitées à tenir compte de l'ordre du jour et du programme de travail du Groupe d'examen de l'application, qui se réunira du 3 au 5 septembre 2018, afin que les débats des deux groupes se profitent mutuellement. Rappelons à cet égard que, conformément au plan de travail pluriannuel des travaux analytiques du Groupe d'examen de l'application et des autres organes subsidiaires arrêté pour la période 2017-2019, le thème central de la première partie de la reprise de la neuvième session du Groupe d'examen de l'application sera la prévention.

[[[AddressLine1]]]
[[[City]]]
[[[CountryAddressName]]]

Dans sa résolution 7/5, intitulée « Promouvoir les mesures de prévention de la corruption », la Conférence a décidé que le Groupe de travail devrait examiner, en 2018, le recours à des systèmes de déclaration d'avoirs, l'efficacité de ces systèmes et les conflits d'intérêts. Les thèmes examinés à la prochaine réunion du Groupe de travail seront donc les suivants :

- a) Prévention et gestion des conflits d'intérêts (art. 7, par. 4) ; et
- b) Systèmes de déclaration d'avoirs et d'intérêts (art. 8, par. 5).

Il serait souhaitable que le Gouvernement adresse sa réponse à la présente invitation directement au Secrétariat de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, Service de la lutte contre la corruption et la criminalité économique, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, B.P. 500, 1400 Vienne (Autriche), télécopie : +43 1 26060 6711, ou qu'il en envoie une copie numérisée par courrier électronique à l'adresse suivante : UNCAC.COP@unodc.org. Veuillez noter que seules les copies numérisées de notes verbales/lettres seront acceptées par courrier électronique. Les renseignements sur la composition de la délégation, notamment les noms, titres et coordonnées de ses membres, devront être communiqués à l'Office dans les meilleurs délais, et au plus tard le **24 août 2018**.

Le 7 juin 2018